



CSE du 28 avril 2022

## Des problématiques de fond qui durent, à quoi joue la direction ?

**Un nouveau plan de tirage** (réorganisation de l'impression des éditions) sera effectif au premier janvier 2023, du fait du déménagement de la rotative du courrier de l'ouest vers la Chevrolière. Une organisation charnière et donc plus contrainte qui pourrait générer des inquiétudes en cas de problème technique majeur. Philippe Toulemonde, directeur de la production industrielle, a précisé « **qu'en cas d'incendie d'un site, on peut avoir recours à la Presse de la Manche et s'il faut aller encore plus loin, on interrogerait nos confrères de la Nouvelle République** ». Hormis ce cas extrême, aucun plan de secours n'est prévu. La direction joue gros et préfère que des journaux restent sur le quai plutôt que de sécuriser la production.

**Diffusion** : en retard sur l'acquisition des 103 000 abonnés (objectif à fin 2022). Audience numérique : 160 millions avec hausse en mars. Publicité : les nouvelles sont meilleures. Audience du site est stabilisée à 75 % à cause du refus des cookies (auparavant à 92 %). Sans surprise, **la diffusion du journal** papier s'érode toujours. Mais la barre a été placée très haut (au vu du budget prévisionnel). Janvier et février sont mauvais. À l'inverse, il « **pousse des ailes** » au numérique. Mais l'affaire des « cookies » agace. Tant et si bien que la Direction commerciale et marketing (DCM) travaille actuellement sur une autre maquette pour contourner le problème de l'acceptation des cookies...

**Une obole aux porteurs.** Ils sont 5 390 (contre 5 462) soit 72 en moins pour 38 dépôts. Selon la direction, le Covid a frappé en début d'année mais pas seulement car le système fait apparaître des difficultés de fidélisation et de recrutement. Autre élément, la hausse très importante du prix des carburants. Pour résoudre ce dernier point, la direction fait l'aumône d'une hausse de deux centimes d'euros de l'indemnité kilométrique « royalement » portée à 25 centimes d'euros. Un autre axe, celui de la mobilité électrique pour répondre aux obligations environnementales.

Mais il va falloir que la direction s'attaque à l'arbre qui cache la forêt : la revalorisation du métier de porteur sous convention collective. La direction dit même ! : « **il faut chouchouter les nouveaux porteurs** ». Un porteur travaille trois heures par jour et six jours par semaine. Autre problème le portage du dimanche. Mais c'est là que le bât blesse, comme d'habitude : « **un centime en plus pour le porteur c'est 400 000 € dans le budget d'exploitation.** »

**Excédent brut d'exploitation** : pas de surprise encore une fois avec la direction qui annonce un manque de 5,4 millions euros : (14,9 au lieu de 19). Est-ce que c'est déjà une manière de préparer les salariés aux vaches maigres pour les années à venir et le fait qu'il n'y aura pas d'intéressement.

**Environnement** : pour se conformer à la nouvelle Réglementation sociale et environnementale (RSE) qui intègre maintenant une loi de réduction de l'empreinte du numérique, dite REEN. Le directeur général, Louis Échelard, met à présent l'accent sur la détérioration de l'environnement. « **Ouest-France devra apporter sa contribution compte tenu des valeurs qu'on prétend défendre.** » Si en plus nos valeurs rejoignent les obligations légales, que demander de plus ?

**Pôle magazine** : La question était à l'ordre du jour mais Louis Échelard nous indique : « **Nous ne sommes pas prêts à en parler aujourd'hui, il s'agit de constituer un ensemble avec des mags dispersés avec une structure d'animation et des moyens commerciaux partagés.** » D'ailleurs, selon nos informations, de nouvelles nominations sont en cours.

**Newsletters l'essentiel de Vitré et Pontivy** : lancé en novembre, le succès n'est pas au rendez-vous pour la direction malgré l'investissement des salariés. Au bout du test de 7 mois, il n'a pas fonctionné comme il fallait. La newsletter était payante. En revanche, elle va devenir gratuite pour le Maine libre. Selon Olivier Porte, responsable de la Direction commerciale et marketing (DCM) : « **On était à 30 % de l'objectif. Tarif : gratuit pendant quatre mois et 4,99 € (tarif du pack +). On n'a pas réussi à avoir une newsletter payante hebdomadaire. 110 abonnés seulement.** »

Les retombées du projet newsletter ne sont pas encore probantes. Néanmoins, Sébastien Grosmaître, rédacteur en chef délégué, tient à son idée. « **C'est un labo que l'on va développer dans toutes les locales.** » Mais, comme d'habitude la question des moyens humains semble accessoire. « **On va réactiver les newsletters automatiques qui existent déjà et sont une porte d'entrée vers la plateforme OF. On va faire ça en mai et juin. Ce sera sur des articles déjà parus. Interactivité sur la NL du samedi.** »

**TV mag** : en juin 2021, Sipa OF et la Presse de la Manche ont dénoncé la fourniture du TV mag par le *Figaro*. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau TV mag « maison » s'appellera *Diverto*. Pour la direction, il sera « **mieux disant en qualité et quantité (produit papier avec prolongement sur plateforme internet)** ». L'impression sera sous-traitée. Avec quatre millions d'exemplaires prévus.

**Facebook news**. Ouest-France a signé sa licence individuelle. Il reste un point faible : « **Savoir combien Facebook tire de nos revenus. Nous allons recevoir une rémunération pour la période de 2019 à mars.** ». L'inconnu pour l'instant : le montant des droits d'auteur pour les journalistes. Une chose est sûre, avec Google, ça devrait être beaucoup mieux.

**Commission rédaction du mois de mars**. Tout ce qui concerne les conditions de travail est renvoyé aux calendes grecques. Des salariés qui sont à 30 dimanches dans le Finistère, contre la moyenne de 23 à 25 maximum affirmée par la rédaction en chef lors d'un précédent CSE, serait accessoire ! Des organisations de travail sont mises en place dans plusieurs départements sans tenir compte des fortes contraintes actuelles et sans que les effectifs suivent. Des questions précises posées lors de cette commission n'ont pas reçu de réponse à ce jour. Selon vos élus CGT, la direction ne respecte pas son obligation de prévention en matière de risques psychosociaux. Nous n'en resterons pas là !

**Rapport social**. Que ce soit au service social du siège, ou chez le prestataire RMA, le travail ne manque pas. Ces services sont toujours autant sollicités par le secteur de la rédaction. Les motifs relevés : la modification de l'organisation du travail et la santé au travail.

**Agissements sexistes** : le médecin marque sa stupéfaction sur le retard d'Ouest-France à ce sujet, comparé à d'autres entreprises. Ce qui crée « **un climat très compliqué, avec des personnes qui n'osent pas s'exprimer et ne souhaitent pas que l'on intervienne, par crainte pour leur carrière...** » François Greffier, le DRH, acquiesce : « **Nous avons travaillé sur un programme de formation, obligatoire, pour tous les cadres encadrants, avant l'été.** »

**Groupe de travail RPS**. La direction s'était engagée à prendre des mesures concernant les situations les plus urgentes. Elle dit avoir avancé sur le sujet et précise que fin mai début juin elles seront présentées.

**Prévention dans l'entreprise**. La CGT s'interroge sur le retard qui s'installe dans le suivi des actions de prévention dans l'entreprise, alors qu'en septembre 2020, le service prévention avait annoncé une collaboration rapprochée avec Securitas. Quels sont les résultats de cette collaboration ? Pas de réponse de la direction. Tout ça est bien flou. Seule éclaircie, l'annonce par le DRH de l'arrivée prochaine de salariés aux compétences spécifiques dans ce domaine. L'insistance de la CGT sur ce dossier semblerait-il avoir trouvé un écho auprès de la direction ?

**Travailleurs handicapés** : le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est en baisse dans l'entreprise. Le DRH dit travailler sur le sujet.

**Procédure de déclaration d'accident de travail.** C'est le responsable du service prévention sécurité, Bruno Tracou, qui est chargé d'établir la déclaration. Pour la direction, « **la hiérarchie locale n'a pas d'action à effectuer et n'est pas destinataire des procédures.** »

**Infocale.** Un nouveau site internet, dédié aux associations, va être créé le 9 mai. Pourquoi ? Le contenu actuel est contraint à 200 caractères, il sera supérieur. Y adjoindre des vidéos sera possible. Pourquoi un site d'annonces et pas une page ? 51 000 organismes actifs sont concernés. La modération a fait l'objet d'un test en février-mars. L'outil Prolexis fonctionnait pour le print, mais pas pour le web. Le nouvel outil de correction Prolexis est déployé. La modération est prise en charge par les secrétaires d'agence. David Moizan, responsable du service, évoque la possibilité de valider les sources (plus de 6 000 actuellement en retard), pendant les mois creux.

**Déclaration d'impôts.** Il n'y aura pas d'envoi d'un relevé des heures supplémentaires aux salariés. La direction indique que cela se fait automatiquement auprès des impôts. Soyez donc vigilants au moment de votre déclaration.

**Télétravail** : l'accord est en cours de renégociation. Par ailleurs, concernant une souplesse à cause des coûts de carburant, le sujet sera abordé à la prochaine réunion NAO, le 9 mai.

**Version 4 de Kélio.** Nous allons passer à cette nouvelle version, pour afficher le télétravail avec un bon code. Déploiement retardé à la rédaction : à partir du 1<sup>er</sup> septembre il sera mis en place dans un département et quatre services du siège (avec la plus grande pluralité de profils). « **Par la suite, septembre-octobre, on ajoutera des départements** ».

En attendant, les horaires ne sont toujours pas affichés dans les rédactions, malgré l'obligation légale, et, nous en sommes toujours réduits au remplissage papier pour des heures supplémentaires.

**Mutuelle** : la direction a retenu trois assureurs, dont Harmonie mutuelle. « **On va finaliser le cahier des charges courant juin, pour un arbitrage à la rentrée. Il y aura une soutenance des candidats en juin.** »

Un constat : les élus n'ont toujours pas accès au cahier des charges, ni le droit de participer ni à la soutenance ni à l'arbitrage. Lors de l'avis qui nous sera demandé au CSE, il faudra bien que nous soyons davantage éclairés. Pour rappel il existe un accord d'entreprise dont il faudra rediscuter et de ce fait la direction ne pourra pas passer en force.

**Vos délégués et mandatés CGT, cadres, employés, ouvriers et journalistes.**

Mail : [ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr](mailto:ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr)

Suivez-nous également sur notre page Facebook, [Ouestmédias-com CGT](#)